

## TÉMOIGNAGE

## Après la prison, le parcours du combattant

**Après avoir passé plusieurs années en prison, Nolan a réussi à s'en sortir, en dépit des barrières mises en travers de ce chemin de la réinsertion. Témoignage.**

● **Pauline DENEUBOURG**

**N**olan, 26 ans, a été condamné en 2011 à 6 ans et 1/2 de prison ferme. Après plus de trois années d'incarcération, il bénéficie actuellement d'une libération conditionnelle. « Je suis malheureusement tombé très jeune dans la délinquance. J'ai fait quelques mois en IPPJ et puis, j'ai poursuivi mes délits pour lesquels j'ai été condamné à des peines avec sursis ou à de courtes peines de prison... Et puis, en 2011, la sentence de 6 ans et 1/2 de prison (dont plusieurs révocations de sursis pour d'autres délits) est tombée, je me suis pris une claque ! Si je ne réagissais pas rapidement, j'étais parti pour passer ma vie en prison, en continuant dans cette spirale de la délinquance. »

Pour cette dernière peine, le jeune homme est conscient qu'il ne sortira pas dans les semaines ou les mois à venir. Il restera enfermé dans une cellule, ne bénéficiant que de deux heures de préau, pour un long moment... « Bien évidemment, je m'ennuyais et je me suis dit que c'était l'occasion pour essayer d'enfin me prendre en main et me construire un avenir. J'ai ainsi eu la possibilité de travailler en prison dans les cuisines et j'ai pris part à toutes les activités qui y étaient organi-

sées. Après deux ans, j'ai pu bénéficier d'une détention limitée, me permettant de sortir pendant la journée, afin de suivre des cours en promotion sociale pour obtenir mon CESS. »

**« On se dit que ça va être facile... »**

Et puis, en 2014, Nolan bénéficie d'une mesure sous surveillance sous bracelet électronique. « Lorsque l'on sort de prison, on se dit que ça va être facile... mais la réalité est tout autre ! Les freins à une réinsertion

sont multiples. Heureusement que j'avais cette volonté et cette force de vouloir m'en sortir pour éviter de replonger dans la délinquance ! Je peux comprendre que bon nombre de personnes retombent dans leurs travers en voyant, face à eux, les nombreuses barrières à surmonter. »

Il y a d'abord les difficultés financières... « Lorsque j'étais sous bracelet, je n'avais qu'un revenu de 500 euros par mois. Comme nous sommes toujours considérés comme détenu, nous ne pouvons pas bénéficier d'un revenu du CPAS. Les conditions de surveillance sont assez strictes... » Le jeune homme a également dû dédommager ses victimes mais aussi payer les amendes et frais de justice.

**Le casier judiciaire pour rappeler son passé**

« Pour moi, le plus important était de payer leur dû aux victimes et, aujourd'hui, j'ai fini de les dédommager. Par contre, il me reste la dette pénale à rembourser à l'État... et c'est véritablement un boulet que je trimballe et dont je ne pourrais en venir à bout ! Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on nous laisse un tel fardeau

à porter alors qu'on a dédommagé les victimes et qu'on a envie de s'en sortir... » Nolan va ensuite se lancer dans des études de droit mais on lui fait rapidement remarquer que ses études sont vaines en raison d'un autre boulet qu'il va devoir tirer pendant encore plusieurs années, son casier judiciaire. « Je suis en libération conditionnelle jusqu'en 2019 et, puis il faut attendre quelques années avant d'obtenir la réhabilitation auprès du procureur du roi pour essayer de repartir véritablement de zéro et construire ma vie car actuellement je suis freiné dans mes projets. »

Dans son parcours de réinsertion sociale, le jeune homme a pu compter sur de bons Samaritains. « Pour mon logement, le propriétaire a été compréhensif et ne m'a pas jugé sur mon passé. Au niveau de mon emploi dans un restaurant d'une jardinerie, à ma sortie, j'avais commencé à y travailler en tant qu'étudiant. Et puis, on m'a proposé un CDI, et à ce moment-là, je me devais de leur faire part de mon parcours carcéral... Après avoir discuté avec la direction centrale, mon responsable m'a donné cette chance de prouver ce que je valais ! J'ai également été soutenu par plusieurs professeurs qui m'ont encouragé dans cette démarche. »

Grâce à sa bonne volonté, Nolan est sur la bonne voie de la réinsertion. Mais, il est bien conscient que ce n'est pas le cas de tous les anciens détenus. « J'ai vraiment envie de leur faire passer un message en leur disant que la réalité à l'extérieur n'est pas facile mais qu'il y a possibilité de s'en sortir si on y croit et qu'on se bat pour y arriver ! Même s'il faut reconnaître qu'il existe encore de nombreux freins sur le chemin de la réinsertion... » ■